



Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin

Nous avons récemment signé une entente avec (SLM) Sanitaire Lac-Mégantic 2000 pour la disposition de rebuts et la municipalité allouera quatre (4) tonnes à chaque citoyen pour se départir de ses rebuts. Vous trouverez ci-joint la liste des matériaux acceptés au centre de tri ainsi que la procédure à suivre.

Procédures

1. Le citoyen doit se rendre aux installations de récupération par ses propres moyens au **9109 route 204 Frontenac** et ce, aux heures d'ouvertures du lundi au vendredi de 7 heures AM à 17 heures PM
2. Le client doit se présenter sur la balance à l'entrée et à la sortie
3. Il doit fournir une preuve de résidence (compte de taxes de St-Robert-Bellarmin et permis de rénovation ou construction ou démolition)
4. Le déchargement est effectué par le citoyen, par contre, s'il y a un déchargement à la rétro caveuse, ce sera au frais du citoyen
5. À chaque mois, une facture est envoyée à la municipalité avec les détails de tous les résidents qui auront utilisé le service

Tel que convenu, les entrepreneurs qui se présentent aux installations avec des rebuts de citoyens, doivent avoir en leur possession le permis de construction, de rénovation ou démolition du citoyen.



Matériaux secs mélangés acceptés

Débris de construction, rénovation, démolition	Matériel informatique, électronique, électrique
Bois contaminé	Métaux ferreux et non ferreux
Bardeau d'asphalte	Béton, asphalte, brique
Encombrants (ex: matelas, mobiliers divers, tapis)	Pneus et caoutchouc (ex: Souliers, bottes, Tubulure.)
Tissus et textiles	Carton et papier contaminé
Plastiques Divers (agricoles et acériques)	Si vous avez d'autres produits appeler nous, il nous fera plaisir de vous répondre

Centre de tri : 9109, route 204 Frontenac Qc, G6B 2S1

Sans frais (855) 583-3831 sanitairielacmegantic@bellnet.ca
www.sanitairielacmegantic.com